



Dijon, le 08 septembre 2017

Didier PERRAULT
inspecteur de l'éducation nationale
mathématiques – sciences physiques
et chimiques
doyen des inspecteurs de l'éducation
nationale

à

mesdames et messieurs les
professeurs de mathématiques –
sciences physiques et chimiques

s/c de mesdames les proviseuses et
messieurs les proviseurs de lycée et
lycée professionnel
mesdames les directrices et
messieurs les directeurs de lycée
privé, d'EREA, de CFA
mesdames les présidentes et
messieurs les présidents de GRETA

s/c de mesdames les directrices et
messieurs les directeurs des services
de l'éducation nationale de Côte
d'Or, de la Nièvre, de Saône et Loire
et de l'Yonne.

**Corps d'inspection
IEN-ET/EG
Inspection de l'éducation
nationale
Enseignement général**

Affaire suivie par :
Didier PERRAULT
Référence :
DP/IM

Téléphone
03 80 44 87 14

Courriel
corpsdinspection3@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon
Secrétariat IEN ET
2G rue général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : lettre de rentrée 2017.

Mesdames et messieurs, cher.e.s professeur.e.s,

En ce début d'année scolaire, permettez-moi avant tout de souhaiter la bienvenue à l'ensemble des professeurs nouvellement nommés dans l'académie. J'adresse aussi mes sincères félicitations aux lauréats des différents concours de recrutement des enseignants. Nous avons d'ailleurs le plaisir d'accueillir six professeurs de lycée professionnel stagiaires sur l'ensemble du territoire bourguignon.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à chacune et à chacun d'entre vous pour votre engagement quotidien au service des élèves.

Je souhaite également remercier toutes celles et ceux qui, au-delà de leur enseignement disciplinaire, s'investissent dans des missions d'accompagnement des professeurs, d'examens, mais aussi dans le cadre de la formation initiale et continue.

Cette lettre de rentrée a vocation à servir de support à la réflexion des équipes enseignantes et à vous guider dans votre action éducative. Elle doit favoriser la déclinaison au niveau académique de la politique éducative nationale.

Lors de son discours de rentrée, monsieur le ministre de l'éducation nationale a rappelé l'importance de la voie professionnelle et a réaffirmé qu'elle était au cœur des priorités de cette nouvelle année scolaire. Dans les semaines à venir, une réflexion sera conduite sur la manière de favoriser l'insertion et l'avenir des élèves issus de la voie professionnelle. Les enjeux de la révolution numérique, ceux de la révolution écologique, l'entrepreneuriat, les savoir-faire à la française sont autant d'éléments qui doivent retenir toute notre attention.



La réflexion engagée par madame la Rectrice depuis plusieurs mois pour la réécriture du futur projet académique devra être au cœur des préoccupations de chacune et chacun d'entre nous. Ce texte important et fédérateur constituera le guide de l'action commune pour la période 2018-2022. Il devra notamment favoriser l'accompagnement de l'évolution des pratiques pédagogiques, et la construction des parcours de réussite des élèves.

- **Activités à responsabilité académique**

En ma qualité de doyen du collège des inspecteurs de l'éducation nationale enseignement technique - enseignement général, je pourrai bénéficier cette année encore du soutien de plusieurs professeurs pour m'accompagner dans mes différentes missions, et notamment celles relatives au pilotage des mathématiques et des sciences dans la voie professionnelle au sein de notre académie.

Je leur exprime à tous les sept ma profonde reconnaissance pour leur mobilisation et leur réactivité.

- Delphine Mezière sera chargée de mission d'aide à l'inspection. Elle participera à l'accompagnement individuel et collectif des enseignants et apportera sa contribution au pilotage des examens ;

- Laurent Gallien sera formateur académique pour les « mathématiques – sciences physiques et chimiques ». A ce titre, il contribuera à la formation initiale et continue des enseignants. Il apportera également son concours à l'organisation et au pilotage des examens ;

- Nacéra Cheblal-Bouchlaghim assurera la formation pluridisciplinaire des professeurs de lycée professionnel stagiaires ;

- Jean-Luc Pernette participera à la mise en œuvre des examens. Il est aussi l'adjoint au correspondant académique pour les sciences et les technologies afin de favoriser le développement de la culture scientifique, technologique et industrielle auprès de nos élèves. Il assurera aussi la fonction de webmaitre du site académique « mathématiques - sciences » : <http://mslp.ac-dijon.fr>

- Michel Bar et Olivier Le Brun apporteront principalement leur expertise dans le cadre du pilotage des examens ;

- Jérôme Virot contribuera essentiellement à la synthèse des résultats obtenus aux différents examens de la voie professionnelle.

- **Résultats aux examens**

Une analyse détaillée de l'ensemble des résultats de la session d'examen 2017 de la voie professionnelle (baccalauréat professionnel, BEP, brevet professionnel, CAP, DNB) est disponible sur le site académique à l'adresse : <http://mslp.ac-dijon.fr/spip.php?rubrique90>. Il est un outil de pilotage indispensable que je vous encourage à consulter et à utiliser.

Pour ce qui concerne le diplôme national du brevet série professionnelle, les candidats ont été évalués pour la première fois en sciences et technologies dans le cadre d'une épreuve ponctuelle. Force est de constater que les résultats obtenus sont insuffisants et méritent toute notre attention. Il convient de poursuivre le travail engagé lors des journées de formation proposées au cours de l'année passée pour favoriser la réussite de nos élèves.

- **Epreuve de contrôle en baccalauréat professionnel**

Je me permets de vous rappeler que les supports d'évaluation utilisés dans le cadre de l'épreuve de contrôle en mathématiques et en sciences revêtent un caractère strictement confidentiel y compris à l'issue de la passation de l'examen. Ils ne sauraient en aucun cas servir de base pour préparer les élèves aux sessions futures. Seules les situations mises en ligne sur le site académique ont vocation à être communiquées aux élèves. Ce point de règlement clairement détaillé dans le cahier des charges de l'épreuve doit être scrupuleusement respecté par chacune et chacun d'entre vous.

Par ailleurs, je rappelle à toutes et tous l'importance de participer aux journées de travail qui se tiennent en amont de l'épreuve de contrôle afin d'harmoniser nos pratiques et de garantir une égalité des chances sur l'ensemble du territoire.



L'absence non justifiée ou le départ anticipé de quelques professeurs lors de ces temps de travail préparatoire ne sont pas de nature à favoriser l'atteinte de cet objectif.

- **Certificat d'aptitude professionnelle "agent de prévention et de médiation"**

À titre transitoire, pour les sessions 2018 et 2019, les candidats qui se présenteront à l'examen en cours de préparation du baccalauréat professionnel en trois ans seront dispensés de l'évaluation des sciences comme stipulé dans l'arrêté relatif au CAP "agent de prévention et de médiation" publié au bulletin officiel du 23 février 2010.

- **Brevet professionnel**

Les programmes d'enseignement du brevet professionnel ont fait récemment l'objet d'une rénovation importante. A compter de la session 2018, ce sont les modalités d'évaluation de l'épreuve de mathématiques et de sciences physiques et chimiques qui évoluent à leur tour. Afin de vous permettre de préparer au mieux les candidats, des exemples de situations d'évaluation sont disponibles sur le site académique à l'adresse :

<http://mslp.ac-dijon.fr/spip.php?rubrique213>

- **Plan académique de formation**

A l'instar de l'année scolaire 2016-2017, le plan académique de formation 2017-2018 proposé par le collège des inspecteurs de l'éducation nationale du second degré s'articule entre formations disciplinaires et formations transversales. Au cours de l'année passée, tous les PLP, professeurs d'EPS et professeurs documentalistes exerçant en lycée professionnel et en SEGPA ont bénéficié d'une journée de formation sur le thème : « l'approche par compétences au service des apprentissages et de la personnalisation des parcours de formation ». Cette année une journée de formation interdisciplinaire à candidature désignée est proposée sur le thème de l'évaluation.

Pour ce qui concerne le plan de formation disciplinaire, et au regard des évaluations très positives effectuées l'année passée, les « groupes mathématiques - sciences inter-établissement » (GMSIE) sont reconduits. Ces temps de travail ont vocation à répondre au mieux aux besoins de formation et à favoriser les échanges de pratiques. Les thématiques seront donc personnalisées et définies par les animateurs du groupe au regard des besoins identifiés. L'objectif de ces actions de formation consiste essentiellement à vous permettre de poursuivre le développement de vos compétences professionnelles pour répondre aux exigences de l'enseignement dans la voie professionnelle.

L'ensemble des enseignants de l'académie se verra donc proposer d'une part, une ou deux journées de formation en « présentiel » selon les bassins et, d'autre part, des formations en « distanciel » par le biais de classes virtuelles.

L'inscription étant gérée par le corps d'inspection, aucune démarche de votre part n'est nécessaire.

Une "foire aux questions" a été élaborée pour répondre aux différentes interrogations qui ont été posées lors des journées de formation de bassin. Ce document est accessible sur le site académique.

Au-delà des actions décrites précédemment, je vous invite aussi à participer à des modules de formation transversale à candidature individuelle pour développer de nouvelles compétences. Pour ce faire, il vous appartient de vous inscrire en ligne avant le 27 septembre en vous rendant à l'adresse :

<https://extranet.ac-dijon.fr/paf/>



- **Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR)**

Ce protocole mis en œuvre par décision gouvernementale et qui s'applique à tous les agents de la fonction publique favorise un déroulé de carrière simplifié, accompagné et revalorisé. La réforme de l'évaluation modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants de l'éducation nationale comporte deux éléments complémentaires :

- un accompagnement tout au long du parcours professionnel ;
- des rendez-vous de carrière, moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle.

Les personnels concernés par un rendez-vous de carrière seront directement informés par le service des ressources humaines.

Il convient donc de noter que **l'accompagnement individuel et collectif** des personnels est au cœur du dispositif, et que le PPCR ne saurait être réduit aux seuls rendez-vous de carrière.

Aussi, la visite d'accompagnement conserve bien évidemment toute sa place et verra sa fréquence augmenter. Elle se déroule généralement selon le protocole suivant :

- observation d'une séance en mathématiques et/ou en sciences physiques et chimiques ;
- entretien individuel d'une heure environ.

L'arrêté relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié au journal officiel du 18 juillet 2013 définit précisément les compétences attendues chez un enseignant.

Lors de la visite d'accompagnement, je vous demande de bien vouloir tenir à ma disposition en début de séance l'ensemble des documents permettant de rendre compte globalement de votre action éducative, et en particulier :

- la séquence pédagogique sous format numérique,
- la progression pédagogique de la classe observée,
- les cahiers de textes de l'ensemble des classes, ou une version numérique de ceux-ci sur clé USB sans les imprimer,
- des cahiers d'élèves et les évaluations de l'ensemble des classes,
- les séquences d'évaluation retenues dans le cadre du contrôle en cours de formation (certification intermédiaire, CAP et baccalauréat professionnel) ainsi que des copies d'élèves,
- le relevé des notes obtenues par vos élèves depuis le début de l'année scolaire,
- tout document jugé opportun.

Dans la mesure du possible, chaque visite d'accompagnement sera accompagnée d'une réunion avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

- **Concours de recrutement**

L'avis d'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) est publié dans l'arrêté du 8 août 2017 au titre de l'année 2018.

Le site "Devenir enseignant" du ministère de l'éducation nationale précise les calendriers et les modalités d'inscription des différents concours :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

- **Culture scientifique, technologique et industrielle**

Cette année encore, de nombreuses actions seront mises en œuvre pour favoriser le développement de la culture scientifique auprès de tous les élèves, et en particulier ceux de la voie professionnelle. Je vous encourage vivement à inscrire vos élèves à l'un des dispositifs présentés ci-après.



- ✓ un forum inter-académique « air et espace » se tiendra courant mai 2018 en Saône et Loire. Cette journée permettra à environ 300 collégiens et lycéens de bénéficier d'ateliers participatifs, de conférences et de tables rondes portant sur le thème de l'aéronautique et du spatial ;
- ✓ le prix du livre « sciences pour tous » est reconduit. Il a vocation à favoriser le développement de la culture scientifique par la littérature. Cette année la thématique porte sur "intelligence artificielle - fantasmes et réalités" ;
- ✓ la « semaine des mathématiques » qui aura lieu du 12 au 18 mars 2018 portera sur le thème « mathématiques et mouvement » ;
- ✓ un forum des sciences devrait être proposé à Nevers sur le thème du transport, et plus précisément sur celui de l'automobile durant la semaine des mathématiques ;
- ✓ la « semaine des sciences » se déroulera début juillet 2018 dans le département de l'Yonne. Ce sera l'occasion de fêter le 250^{ème} anniversaire de la naissance de Jean-Joseph Fourier, natif de la ville d'Auxerre. Cette action est ouverte à tout lycéen de la voie générale, technologique ou professionnelle volontaire et motivé par les sciences et les technologies. Ce sera pour lui l'occasion de participer à un programme de sensibilisation et d'approfondissement de la culture scientifique ;
- ✓ de nombreuses manifestations, concours ou challenges en lien avec les sciences et les technologies seront organisés tout au long de l'année scolaire : Batissiel, C' Génial, Challenge Innov' Bourgogne, Course en Cours, Faites de la Science, Fête de la Science, First Lego League, Les Olympiades, Les Rallyes, Ma pierre à l'édifice...

Pour obtenir plus de renseignements sur l'ensemble de ces dispositifs, je vous invite à consulter le site académique "culture scientifique" en vous rendant à l'adresse : <http://csti.ac-dijon.fr>

Je vous informe également qu'un appel à projet sera lancé courant septembre par madame la Rectrice pour favoriser la création d'ateliers à caractère scientifique au sein des établissements du second degré. Les dossiers devront être retournés dûment complétés pour le 3 novembre délai de rigueur. Les candidatures retenues se verront attribuer de moyens horaires et financiers pour permettre la mise en œuvre des activités conduites.

• **Aéronautique et espace**

Au cours de l'année 2016-2017, ce sont 400 collégiens et lycéens qui ont pu bénéficier d'une formation au brevet d'initiation aéronautique (BIA) dans une trentaine d'établissements de l'académie de Dijon. Prenant appui sur des situations concrètes, cet apprentissage permet de développer une culture générale dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace et de favoriser le travail en interdisciplinarité. Je vous assure de tout mon soutien pour vous permettre de mettre en œuvre cette formation au sein de votre établissement.

Courant juillet 2018, une cérémonie de remise des diplômes sera organisée au rectorat de l'académie de Dijon en présence de madame la rectrice et d'un parrain (une marraine) de promotion.

En 2018, le BIA fête ses 50 ans et, à cette occasion, une grande manifestation sera organisée sur la plateforme aéroportuaire de Dijon-Darois courant juillet 2018.



Afin de faciliter la communication et la diffusion de l'ensemble des actions pédagogiques mises en œuvre au sein de l'académie durant l'année scolaire, je vous rappelle l'existence de deux sites internet : l'un est dédié à la culture scientifique et technologique et l'autre aux domaines de l'aéronautique et de l'espace. Ils sont consultables en ligne aux adresses :

- <http://csti.ac-dijon.fr> – culture scientifique, technologique et industrielle. Jean-Luc Pernette en est le webmaitre.
- <http://ciras.ac-dijon.fr> – aéronautique et espace. Moïse Muller en est le webmaitre.

Une fois encore, j'exprime toute ma gratitude à celles et ceux qui s'investissent au quotidien au service de nos élèves, s'évertuent à promouvoir nos disciplines scientifiques et technologiques et plus généralement la voie professionnelle.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une excellente année scolaire et vous assure de tout mon soutien pour vous accompagner dans votre mission éducative.

Didier Perrault